

COMMUNE DE LA CHATELAINE

GRANDE RUE- 39600

Tél. et Fax : 03.84.37.48.34

e-mail : [mairie-la-chatelaine@wanadoo.fr](mailto:mairie-la-chatelaine@wanadoo.fr)

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 2 DECEMBREE 2016

L'an deux mille seize, le deux décembre octobre, à 20h 30, le conseil municipal de la commune de La Châtelaine, régulièrement convoqué à la date du vingt-huit novembre deux mille seize, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MURCIER, maire.

Présents : M. MURCIER Alain, Maire,  
M. BRENIAUX Romuald, Mme VALLEUR Marie-Colette, adjoints  
Mme GUYON Gabrielle,  
MM. TERRIER Cyril, TRULLARD Yvan

Absents excusés: M. SOUDIER Jean-Gabriel a donné pouvoir à M. MURCIER Alain  
M. LOUBOUTIN Laurent a donné pouvoir à M. BRENIAUX Romuald

Absente : Mme DUGOIS Claudine

Secrétaire de séance : M. BRENIAUX Romuald

**ORDRE DU JOUR** :

- 1– Communauté de Communes : Choix du nom, du siège et composition du Conseil Communautaire
- 2 – Tarifs ordures ménagères 2017
- 3 – Tarif affouages 2016
- 4 – Charges des locataires du presbytère
- 5 – Réduction indemnité du Maire
- 6 – Foyer Rural : location Château pour activités physiques
- 7 – Demandes de subventions
- 8 – Château : point sur la seconde tranche de travaux
- 9 – Questions diverses

Le Maire remercie toutes les personnes qui ont pris part à sa peine lors du décès de son papa.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

## **1- Communauté de Communes : Choix du nom, du siège et composition du Conseil Communautaire**

Le conseil, après en avoir délibéré et voté se prononce en faveur du nom de la communauté de communes à naître au 1<sup>er</sup> janvier 2017 comme suit : « Communauté de communes de Arbois, Poligny, Salins, Cœur du Jura » (7 voix pour, et une pour « Communauté de communes de Arbois, Poligny, Salins, Terroirs du Jura »).

Il décide à l'unanimité que le siège doit être situé à Arbois et se prononce en matière de composition du conseil communautaire en faveur de l'accord local à savoir 86 conseillers communautaires répartis comme suit : Poligny 9 sièges, Arbois 8 sièges, Salins-Les Bains 6 sièges, plus un siège pour toutes les autres communes.

Cette composition donne plus de « poids » aux petites communes par rapport aux bourgs centres que dans le cas du régime de droit commun (94 conseillers communautaires répartis comme suit : Poligny 12 sièges, Arbois 11 sièges Salins-Les Bains, 8 sièges).

## **2 – Tarifs ordures ménagères 2017**

La loi NOTRe « nouvelle organisation territoriale de la république » oblige la communauté de communes à prendre la compétence « gestion des déchets ménagers » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ainsi le SICTOM facturera directement le service de ramassage à la communauté de communes et la communauté de communes sera chargée de facturer les habitants.

Il reste à la commune à déterminer les tarifs.

Le SICTOM s'étant engagé à ne pas augmenter ses tarifs dans les 3 années qui viennent, ces tarifs resteront identiques jusqu'à l'harmonisation qui devra intervenir dans les 5 ans maximum (même taxe ou même montant de redevance pour toutes les communes).

Au vu des sommes recouvrées cette année avec les nouvelles familles du village et afin d'équilibrer au mieux les recettes et les dépenses, le conseil, après en avoir délibéré et voté, décide à l'unanimité de diminuer légèrement les tarifs à savoir :

|                                                       |          |
|-------------------------------------------------------|----------|
| * Forfait famille résidence principale                | 81,00 €  |
| * Forfait famille résidence secondaire                | 67,00 €  |
| * Forfait par personne, résidence principale          | 24,00 €  |
| * Forfait par personne, résidence secondaire          | 19,00 €  |
| * Forfait gîte                                        | 97,00 €  |
| * Forfait « Hôtel »                                   | 200,00 € |
| * Forfait restaurant, hors classement gros producteur | 135,00 € |

## **3 - Tarifs 2016 affouages**

Le conseil fixe à l'unanimité le tarif de l'affouage pour 2017 à 35 € (+ 1 € par rapport à 2016).

## **4 – Charges des locataires du presbytère**

Les charges de Mme PETOT Céline sont légèrement supérieures aux prévisions. Elle devrait à la commune la somme de 3,48 €.

Les membres du Conseil décident à l'unanimité de ne pas facturer cette somme dérisoire à Mme PETOT et de laisser les charges mensuelles à 13 €.

Les charges de M. SAULDUBOIS n'ont pas été calculées car la chaudière a été changée récemment et l'entretien annuel n'a pas encore été réalisé. Le conseil décide de ne pas modifier la provision de charge qui est de 13 € et autorise le Maire à signer un contrat d'entretien avec l'entreprise MOLIN qui a installé les nouvelles chaudières au presbytère et à la mairie. Il retient le contrat « SECURITE » (5 jours sur 7) au tarif de 149 € H.T par chaudière.

## **5 – Réduction indemnité du Maire**

La loi n° 2016-1500 du 8 novembre 2016 permet à nouveau aux maires des communes de moins 1000 habitants de ne pas prendre l'indemnité maximale (art. L 2123-23 du CGCT).

Sur proposition du Maire, le conseil, à l'unanimité, décide de modifier l'indemnité du maire comme suit :

13,7 % de l'indice 1015 (le maximum étant de 17 %)

Pour mémoire, le Maire avait été contraint de prendre l'indemnité complète mais redonnait la différence à la commune sous forme d'un don.

## **6 – Foyer Rural : location Château pour activités physiques**

Le conseil décide à l'unanimité de laisser la salle du Château à disposition du Foyer Rural le mercredi soir de 19 heures à 20 heures pour les cours de zumba qu'il organise jusqu'au 30 juin 2017.

Un relevé du chauffage sera effectué et le conseil décide à l'unanimité de demander un forfait de 80 € pour cette activité.

## **7 – Demandes de subventions**

Le conseil décide à l'unanimité d'allouer pour l'année 2016, les subventions suivantes :

Souvenir Français : 20 €

Ecole du chat d'Arbois : 20 €

CARS (Cercle Arboisien de Recherches Spéléologiques) : 20 €

AFM Téléthon : 20 €

Spéléo Club de La Châtelaine : 100 €

## **8 – Château : point sur la seconde tranche des travaux**

Le conseil décide de choisir un évier 2 bacs dans la réserve au rez de chaussé ainsi qu'un meuble sous évier qui n'avait pas été prévu. Les travaux de peinture, faïence devraient débuter début janvier.

Un devis sera demandé à l'entreprise MOLIN afin de prévoir une évacuation dans la partie plonge, avant que les travaux débutent.

La porte de toilettes handicapées dans la salle du haut va être modifiée. Le fournisseur de la porte et le maître d'œuvre ont bien convenu qu'il y avait un souci de fermeture. Ces modifications seront à la charge du maître d'œuvre.

Des devis seront demandés pour remettre la réserve au même niveau que la salle.

## **9 – Questions diverses**

Les clés du restaurant ont été récupérées. Une visite est prévue par les conseillers pour décider du devenir de cette salle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Alain MURCIER

Romuald BRENIAUX